



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

Motion **relative à la création de stockages d'eau à usage collectif agricole**

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 15 novembre 2013 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

Considérant

- Les spécificités du département de la Lozère en terme d'hydrologie,
- La fragilité et la dépendance en matière d'accès à l'eau de l'activité agricole,
- Que les problèmes de sécheresse sont réguliers sur le département et affectent particulièrement l'agriculture,
- Que les enjeux liés à la maîtrise de l'eau seront de plus en plus importants,
- Que l'accès à la ressource en eau est aussi un élément nécessaire au développement de production de diversification comme les productions végétales (maraîchage, arboriculture, châtaigneraie,...),
- Que l'agriculture doit s'adapter à ces conditions climatiques et développer notamment des systèmes permettant le stockage de l'eau,

Demande

- Que les exploitants agricoles puissent émarger à toutes les mesures de financement européen concernant le stockage et la gestion de l'eau,
- que les conditions d'éligibilité aux financements soient élargies à la notion d'ouvrages collectifs pour répondre à des besoins d'irrigation et autres usages agricoles,
- que les conditions d'éligibilité aux financements soient élargies à la notion d'ouvrages multi-usages pour répondre à des besoins d'irrigation et autres usages.
- Que les modes de stockage et d'irrigation traditionnels soient éligibles aux financements.

Délibéré à Mende, le 15 novembre 2013

